



## Compte-rendu Conseil Municipal du 23/10/2025

### SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 23 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Octobre 2025

Présents : Monsieur RODIER Jean-François, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur SCIORETO Cynille, Madame GANE Cécile, Monsieur ARNAL André, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur VIOILLE Willy, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne

Pouvoirs :

Monsieur PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne  
Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel  
Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André  
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame GANE Cécile  
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame PRADEL Céline, Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

### Informations diverses

- Eté très riche en manifestations organisées par les associations, merci aux dirigeants et bénévoles,
- La commune compte 30 associations sur son territoire,
- Les travaux de voirie - rue des Frênes, lieux-dits Bessou-Esclauzel (y compris le Point d'Apport Volontaire), rue Marie Marvingt (trottoirs), Allée des Pavillons et avenue de la Prade (avaloirs)- sont achevés,
- Extension de la zone 30 aux Rivières,
- Début des travaux de voirie au lotissement de Tandouire pour une durée de 5 semaines,
- Respect du planning concernant la construction du restaurant scolaire et de l'espace périscolaire. Ouverture maintenue pour la rentrée scolaire de septembre 2026.  
A la fin de ce conseil, les élus sont invités à venir dans la salle de réunion pour le choix des finitions de surface (carrelage, faïence, couleurs des huisseries)
- Révisions du PLUi-H et du SCoT (entrée en vigueur début 2028) - Des groupes de travail sont organisés et se poursuivront jusqu'en 2027,
- Projet gendarmerie : Cantal Habitat a désigné l'architecte. Celui-ci a fait des propositions,
- Rentrée des classes septembre 2025 : 156 élèves inscrits + 5 enfants de l'IME + 2 enfants prévus début décembre (TPS). Maintien de l'effectif N-1,
- Prochain conseil municipal le 18/12/2025,
- Vœux à la population jussacoise : 17/01/2026.

**1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2025**

Aucune observation.

Délibération validée à l'unanimité.

**2 - Modification des statuts d'Aurillac Agglomération - Ajout d'une compétence facultative en lien avec la GEMAPI**

La modification principale porte sur l'ajout d'une compétence facultative liée à la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) - (Intégration de l'item 12 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement).

Les statuts seront également actualisés pour supprimer la définition de la compétence obligatoire « assainissement des eaux usées », et pour modifier la dénomination des « Points d'Information Jeunesse » en « structures Info-Jeunes ».

Le projet de statuts actualisés a été approuvé par le Conseil Communautaire le 6 octobre 2025.

La modification des statuts doit être validée par les Conseils Municipaux des communes membres. Le Conseil Municipal est invité à adopter les nouveaux statuts et à autoriser le Maire à notifier cette décision au Président d'Aurillac Agglomération.

Délibération validée à l'unanimité.

**3 - Délibération décidant de la vente et précisant la procédure choisie concernant le bien sans maître au Mercadier**

2023 : Délibération constatant l'état de bien sans maître d'un bien sis Le Mercadier à Jussac (parcelle de 128 m<sup>2</sup> supportant les ruines d'une ancienne habitation) et arrêté municipal d'incorporation du bien dans le domaine privé de la commune.

22/01/2025 : Signature de l'acte chez le notaire (valeur du bien estimée à 4000€).

**Objectif de la présente délibération :** Etablissement de critères clairs et équitables pour l'attribution du bien à un tiers :

- Les conditions d attribution proposées :
  - o Offre de prix 60%
  - o Miltoyennete de l offre 30%
  - o Projet immobilier bâti 10%

Remise sous pli cacheté en mairie jusqu'au 17 décembre 2025 (12h00) (lettre de candidature offre d'achat justificatif mitoyenneté, éléments projet bâti).

Ouverture et examen des offres au prochain conseil municipal

Publication dans un journal d'annonce légale.

Délibération validée à l'unanimité.

**4 - Subventions exceptionnelles nouvelles associations jussacoises**

Suite à la création de 2 nouvelles associations jussacoises courant 2025, proposition de versement d'une subvention :

AUTHRE DANSE	150€
SCORPION DEFENSE CLUB	150€

Délibération validée à l'unanimité.

**5 - Classement dans le domaine public d'une parcelle rue Marie Marvingt**

Délibération 2013 : 1<sup>ère</sup> délibération d'acquisition de la parcelle AI 2012, restée sans suite par le notaire.

Délibération 2024 : Nouvelle délibération d'acquisition de la parcelle AI 212 de 358 m<sup>2</sup> auprès des consorts PRIVAT-JOLY, Mr MARRE et ses filles, Mme GINIOUX et ses fils pour le prix d'un euro non recouvré.

15/10/2025 : Signature de l'acte chez le notaire.

Nécessité du classement de ladite parcelle dans le domaine public communal (inalienable) après les formalités d'enregistrement et publication des actes.



Délibération validée à l'unanimité.

**6 - Convention Point d'Apport Volontaire Esclauzels-Bessou - Aurillac Agglomération**

Une partie des travaux de l'aménagement et réfection de la Voie communale Esclauzels concernait l'aménagement d'un point d'apport volontaire (PAV) de façon simple et fonctionnelle, au niveau de l'embranchement avec la RD n°59, avec la réalisation d'une dalle béton destinée à recevoir des nouvelles colonnes de tri sélectif à l'écart des réseaux aériens (pour permettre les opérations de dépotage).

Coût total et définitif des travaux de réalisation du PAV : 12 148,10€ HT.

Aurillac Agglo propose de financer l'intégralité de l'aménagement du PAV. Une convention doit être signée.

Délibération validée à l'unanimité.

**7 - Convention pour la MOE - Aménagement du lotissement de Tandouire et de la Rue des Frênes – CIT**

Mission de maîtrise d'œuvre, pour l'aménagement du lotissement de Tandouire et de la rue des Frênes, confiée à Cantal Ingénierie & Territoires pour un forfait de rémunération de 7 083,39 € HT correspondant à 17 jours de travail facturés sur la base d'un tarif journalier de 416,67 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend :

- l'étude préliminaire,
- l'avant-projet,
- l'étude de projet,
- la direction de l'exécution des travaux,
- l'assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement,
- l'ordonnancement, pilotage et coordination.

Délibération validée à l'unanimité.

**8 - Convention Projet restaurant scolaire - CIT - Accompagnement en phase réalisation de l'opération**

Rappel :

La commune a confié au CIT les missions suivantes concernant le futur restaurant scolaire et espace périscolaire :

- \* 2023 : la phase " programmation et réaménagement du pôle enfance mairie",
- \* 2024 : la phase "suivi des études et accompagnement en phase travaux".

Entrant dans une nouvelle étape, celle des travaux, le recours à l'aide du CIT pour cette phase « accompagnement en phase réalisation de l'opération » semble judicieux.

Cette mission comprend :

- Une participation non systématique aux réunions de pilotage de chantier (Fréquence d'une réunion par mois environ),
- Une assistance à la gestion courante des marchés de travaux,
- Présence en phase de réception des marchés de travaux
- Participation aux commissions de sécurité incendie et d'accessibilité,

- Assistance dans le cadre de l'information aux utilisateurs, aux partenaires ou aux riverains,
- Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage dans le suivi de ses demandes de financement,
- Assistance pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Forfait de rémunération : 5 833,38 € HT, soit 7 000,05 € TTC correspondant à 14 jours de travail facturés sur la base d'un tarif journalier de 416,67 € HT soit 500,00 € TTC.

Délibération validée à l'unanimité.

#### **9 - Convention d'utilisation des locaux communaux - salle de motricité - école maternelle**

L'Autre danse (nouvelle association communale) est entrée en contact avec les services de la Mairie pour demander une mise à disposition de la salle de motricité de l'école de Jussac pour la réalisation de ses cours.

Une convention de mise à disposition des locaux de la salle de motricité de l'école de Jussac à titre gratuit sera signée afin de permettre la réalisation des cours de danse.

Délibération validée à l'unanimité.

#### **10 - Tableau des effectifs - avancement de grade 2025**

Au vu du tableau des avancements de grade 2025, un agent de la filière administratif est concerné.  
Nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs avec :

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à temps complet.
- Crédit d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, à temps complet.

Délibération validée à l'unanimité.

#### **11 - Délibération relative à la protection sociale des agents - Risque prévoyance**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir notamment le risque prévoyance (maintien de salaire en cas d'incapacité (ex : maladie), d'invalidité ou de décès).

##### Montant de la participation employeur :

Minimum obligatoire (selon réglementation)	7€ brut mensuel/agent
Commune de Jussac	20€ brut mensuel/agent

Actuellement, la commune a signé une convention de participation pour le risque prévoyance avec la société COLLECTEAM jusqu'au 31/12/2026.

A compter du 01/01/2027, le centre de gestion du Cantal pourra mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque prévoyance.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne rang.

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de Jussac pourra décider ou non d'adhérer à la convention de participation.

Délibération validée à l'unanimité.

#### **12 - Demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables**

Admission en non-valeur pour un montant total de 88,74 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables (garde, cantine, jardin) dressées par le comptable public.  
Créances inscrites au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur).

Délibération validée à l'unanimité.

### 13 - Noël des agents de la commune 2025

Attribution pour les fêtes de Noël d'un panier garni aux agents de la commune.  
La valeur des paniers sera comprise entre 34.00€ et 43.00€ selon des critères prédéfinis (salaire, nombre d'enfants, temps de travail, statut, ancienneté).  
Crédits prévus au budget, chapitre 011 « fêtes et cérémonie ».

Délibération validée à l'unanimité.

### 17<sup>EME</sup> CONGRES DES MAIRES DU 17 AU 20 NOVEMBRE 2025

Inscription payante auprès de l'AMF : 95 euros par participant.  
Frais de séjour remboursés forfaitairement (140 € pour l'hébergement à Paris et 20 € pour l'indemnité de repas).  
Aucun élu jussacois ne souhaite y participer cette année.

### PRESENTATION RAPPORTS AURILLAC AGGLOMERATION

#### > Rapport annuel eau/assainissement 2024

La consommation de référence est celle d'un couple avec 2 enfants, calibrée à 120 m<sup>3</sup> d'eau consommée par an. Le prix 2024 facturé pour cette consommation avec assainissement est de 648.67€.

Rendement global du réseau : 78.2% (ratio entre volume prélevé et volume facturé).

Volume annuel prélevé : 3 794 076 m<sup>3</sup> dont 3 429 253 sur le site de Velzic.

Les taux de conformité de la qualité de l'eau sont de 99.7% pour les analyses de microbiologie et de 99% pour les paramètres physico-chimiques.

Les travaux de réhabilitation des installations et de préservation de la ressource restent conséquents. Deux personnes ont été recrutées pour la gestion de la compétence "Eaux pluviales"

#### > Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2024

Les indicateurs de performance sont en amélioration avec une diminution des volumes d'OMR collectés (201kgs/hab) et une augmentation des collectes pour les emballages et papiers (46kgs/hab) et verres (30kgs/hab).

Pour les performances budgétaires, "Les dépenses de fonctionnement augmentent fortement à l'exception des frais de personnel qui restent stables. La taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOM) est également en augmentation."

Mise en place d'actions d'incitation aux gestes de tri et commandes de nouvelles colonnes.

### DECISIONS DU MAIRE

#### > DDM2025-010

Objet : Quotients familiaux et tarifs communaux - GARDERIE ET ALAE - Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Tanches	Quotient familial	Tarif horaire
1	QF < 427€	0,60 €
2	427 € < QF < 518 €	0,80 €
3	518 € < QF < 660 €	1,00 €
4	660 € < QF < 1045 €	1,20 €
5	1045 € < QF < 1393 €	1,30 €
6	1393 € < QF < 1834 €	1,40 €
7	1834 € < QF < 2202 €	1,50 €
8	QF > 2202 €	1,67 €

> **DDM2025-011**

Objet : Virement de crédits

Afin de procéder au reversement de la subvention au titre du fonds de concours suite à renonciation au projet « Bien vieillir - la fabrique à projets - habitat inclusif »

Article 2031 (frais étude bêguinage)	- 15 000€
Article 1348 (remboursement aide)	+ 15 000€

> **DDM2025-012**

Objet : Acquisition d'un ordinateur portable pour les services administratifs  
Entreprise DECLIC Informatique : 999.40 € HT soit 1 203.26 € TTC

> **DDM2025-013**

Objet : Acquisition d'un jeu extérieur à destination des enfants  
Entreprise PROLUDIC : 2 930.40 € HT soit 3 516.48 € TTC

> **DDM2025-014**

Objet : Tarifs communaux - Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Prestation CSIVA enfant / animateur <i>Les mercredis pendant le temps scolaire</i>	Pour rappel TARIFS au 01/01/2025 : 5.40€ TARIFS à compter du 01/09/2025 : 6.80€
---	--

> **DDM2025-015**

Objet : Acquisition de trois ordinateurs (2 pour les services administratifs /1 pour la médiathèque), un écran pour les services administratifs et divers accessoires  
Entreprise DECLIC Informatique : 3 291.00 € HT soit 3 960.88 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

➤ Madame Anne DELHOSTAL demande des précisions sur le projet privé de boulangerie sis Pont d'Authre ?

Monsieur Jean François RODIER précise qu'un permis de construire a été délivré

➤ Madame Anne DELHOSTAL souhaite savoir où sera implanté l'arrêt de bus vers le rond-point du pont d'Authre, pour plus de sécurité ?

Monsieur Jean-François RODIER informe que des démarches sont entreprises pour sécuriser cet arrêt (négociations avec le propriétaire riverain, demande de déplacement de l'arrêt existant, mise en place de barrières).

Monsieur Willy VIOLLE souligne que l'arrêt de bus avenue de la Plaine vers le supermarché est dangereux, une voiture perdant le contrôle pourrait percuter les enfants. Il souhaiterait la mise en place de plots pour sécurisation.

Fin de séance à 21h20.

Le/La secrétaire de séance,

Cécile GANE



Le Maire,

Jean-François RODIER

